

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Republicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	SEMAINE
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :

AUX BUREAUX DU JOURNAL

A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

L'Interpellation Cavaignac — Les déclarations du Gouvernement

VIOLENTES BAGARRES A LA CHAMBRE. — RENVOI DE LA SEANCE

LA JOURNÉE

La séance de la Chambre durant laquelle s'est déroulée l'interpellation Cavaignac a été le théâtre de scènes de pugilat scandaleuses, comme on le lira plus loin dans notre compte-rendu.

M. Méline a répondu à M. Cavaignac par l'affirmation de l'existence du document Lebrun-Renaud, sans en vouloir donner connaissance ; puis il a fait avec éloquence le procès des menées du syndicat.

M. Cavaignac s'est déclaré satisfait ; c'est alors que M. Jaurès, qui ne l'était point, est monté à la tribune. M. de Bernis s'étant écrié : « Vous êtes donc l'avocat du syndicat ! », M. Jaurès, de la tribune, l'a traité de misérable et de lâche.

Cette parole a soulevé des tempêtes dans la salle ; l'extrême-gauche et la droite en sont venues aux mains ; le président a quitté la salle des séances.

Après avis des groupes parlementaires, la séance a été ajournée.

Le conseil général du Rhône s'est réuni hier en session extraordinaire pour expédier diverses affaires urgentes, ayant trait aux chemins de fer départementaux et aux tramways.

Le général Metzinger a été nommé, en conseil des ministres, commandant du 15^e corps d'armée, à Marseille, en remplacement du général Zarlinde.

Le Chambardement

Il existait, paraît-il, dans la France trop décriée d'autrefois, une coutume salubre.

Les Juifs, que le peuple chrétien supportait comme un châtiment de Dieu, vauquaient, pendant une période convenue, aux joies instinctives du dol et de l'usure ; mais, à échéance fixe, ceux qui dans l'inter-valle, n'avaient pas été cloîtrés pour escroqueries bruyantes ou pendus pour trahison, restaient au trésor royal la totalité du bien mal acquis.

Tous les intérêts se confondaient : le juif servait de caisse d'épargne, et la saignée de précaution d'hygiène : le juif est en effet comme la sangsue, il éclate quand il ne dégorge pas ; et, c'est pour l'avoir trop longtemps oublié, que la congestion l'a pris et le traîne de la folie au suicide.

Pendant que, semblable à l'ancêtre de la légende, il démenageait à travers le monde sa malediction et ses loques, pendant que, tour à tour, voleur pour notre expiation et volé pour la sienne, il subissait patiemment les fatalités de son rôle social, tout était tranquille et les peuples ne l'entouraient que d'un universel et calme mépris.

Maintenant tout est changé. Aas-verhus a bouché d'un pan de peau chrétienne le trou de sa bourse et de sa semelle, et ses cinq sous hypothéqués sur la fortune et le travail des autres ont rapporté, dit-on, dix milliards d'intérêts.

Il est la Force, l'Influence, le Pouvoir et juge qu'étant tout cela il peut s'offrir, en surcroît, la pureté de la race et l'honneur du nom.

Ce n'est pas, en effet, le Culte, mais la Race, la parité du sang corrompu qui hient entre eux et contre nous, les fils de la Jérusalem vagabonde. On se fait israélite, mais on ne se fait pas juif ; et Zola, le vieux pornographe, cueilli dans nos balayures, restera leur valet sans devenir leur égal : Ce qui est dommage pour nous, qui aurions une honte de moins, et pour lui qui aurait, sans d'ailleurs que cela le nettoie, un baptême de plus.

Et, quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'accomplissement d'Israël et de Pot-Bouille qui régénérerait la race et sauverait la situation.

Que le juif muselé la justice d'un baillon d'or, qu'il enclose dans un définitif mystère les Panamas, les chemins de fer du Sud et tou-

tes les escroqueries contemporaines, qu'il arrache au bain un Nacquet par ci, un Reinach par là ; qu'il obtienne, en un mot, l'impunité que donne la force, s'il ! mais l'honneur que donnent la conscience et l'estime, jamais !

Il faut que les juifs aient été frappés de cet esprit d'imprudence et d'erreur dont parle Racine et qui présage la fin des races comme la fin des trônes, pour compromettre en un jour leur insolente et bientôt séculaire domination.

Que pouvait leur faire, en effet, le reclus de l'île du Diable ? Est-il innocent ? Non ! puisque deux conseils de guerre, vingt officiers, fleur de la loyauté française, déclarent ne regretter qu'une chose : de n'avoir pu lecoller au poteau des traîtres. Bénéficie-t-il d'un doute, d'un simple et vague soupçon d'erreur ? Non ! puisque ses partisans n'ont jamais pu fournir le commencement d'une preuve ou l'ombre d'un document ; puisque le ministre de la guerre, — gardien suprême de l'honneur national, — affirme sur sa parole de soldat que Dreyfus a été justement condamné. Est-il digne par sa conduite ou ses services passés, de la pitié inattendue qu'on n'accorda jamais à ses compagnons de bague ? — Non ! puisque seule la trahison l'a fait célèbre et que s'il a rendu des services, ce n'est pas à nous, mais à l'Allemagne.

Qu'est-il donc ? — Juif, tout simplement et ce qu'il s'agit de sauver, je le répète — maintenant qu'on est assez riche pour acheter de la gloire — ce n'est pas l'homme, c'est la race !

Inutile et ridicule effort ! Pour réhabiliter la race et remettre dans ses veines le sang pur des grands peuples, ce n'est pas le procès Dreyfus qu'il faut reviser, mais les procès de tous les traîtres de l'histoire en commençant par celui de l'Iscairiote.

Et pour atteindre ce rêve impossible, pour effacer d'un coup la malediction originelle et les tares accumulées par dix-huit siècles de félonie, qu'ont-ils fait ? Ils ont pris Zola, père de la Mouquette et seul capable, entre parenthèses, de leur refaire à cette image la virginité qu'ils méritent.

Ils ont écrit, par sa plume, à la Jeunesse, à la France, au Continent, que sais-je ? Mais qu'ont-ils prouvé ? Rien, sauf leur impudence.

Ils ont calomnié des innocents, bafoué l'armée, sali des généraux, insulté aux plus pures des traditions de la patrie et pour conclure, déchaîné la guerre civile, en attendant sans doute la guerre étrangère.

Le procès Dreyfus n'est plus seulement en effet l'affaire juive, c'est une affaire internationale : Toute la Triple Alliance est à la remorque et nous sommes de rendre l'espion que nous lui avons pris.

Ecoutez l'organe officiel de l'Italie gallophobe, « la Tribuna », de Crispi, valet de Bismarck :

« Zola vaincra pour Dreyfus ! Zola seul contre tout un peuple, contre toute une armée, contre tous les chauvins, est admirable !

Vive Zola ! c'est le cri qui m'est sorti spontanément du cœur en apprenant la tentative audacieusement titanique du grand romancier.

Vive Zola ! Et si la jeunesse française, à laquelle il s'est si noblement adressé, ne lui a pas ou lui a mal répondu, du moins la jeunesse italienne lui a répondu et bien répondu. Elle lui a dit, cette jeunesse, qu'elle aussi admire son courageux dévouement à une cause abandonnée de presque tous.

Il a accusé les coupables, il a accusé les colonels les généraux, le conseil de guerre même, — il n'a pas accusé le vrai, le seul, le grand coupable de l'infamie judiciaire qui a été commise : le militarisme français !

Vous à quelle décadence intellectuelle on est tombé à Paris !

Vous avez peur, voilà tout ! Vous avez peur que le monde sache que non pas seul, mais plusieurs, mais beaucoup de

vos officiers vous ont trahi : — vous avez peur que toute la gangrène de votre militarisme soit révélée aux yeux étonnés de l'Europe ; — vous avez peur de perdre ce prestige que, à l'aide des mensonges du « chauvinisme » vous vous êtes acquis. »

Ce n'est pas tout.

Au milieu du spectacle insensé de l'étranger qui menace et gouaille, des consciences qui s'égarent et des Français en folie qui en viennent aux mains pour un traître, voici Joseph Reinach, fils de prussien et genre d'escroc, qui nous crie :

« Si ce n'est pas la révision ce sera le chambardement ! »

Joseph Reinach, vous avez raison. Ecoutez le bruit qui monte des faubourgs : ce sont les muscles du peuple qui se détendent et si vous n'avez pas la révision vous aurez peut-être bien le chambardement.

F.-I. MOUTHON

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUES A TELEPHONE SPECIAUX

CHAMBRE DES DEPUTES

AVANT LA SEANCE

C'est aujourd'hui une grande séance, et l'animation est extrême. Une heure avant l'ouverture de la séance, les tribunes publiques sont bondées. Depuis une semaine, c'est une véritable chasse aux cartes. Le public des grandes premières où l'élément féminin domine, est au grand complet.

LA SEANCE

Séance du 22 janvier — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 20. L'entrée des ministres est saluée par les cris de : « Ah ! Ah ! »

L'interpellation Cavaignac

Après l'éloge funèbre, fait par M. Brisson, de M. César Laine, député de la Martinique, décédé, la Chambre aborde l'interpellation Cavaignac sur la note Havas. (Mouvement d'attention.)

DISCOURS DE M. CAVAIGNAC

M. Cavaignac. — Les déclarations du capitaine Lebrun-Renaud sont attestées par deux documents.

Dreyfus au milieu de ses protestations d'innocence a laissé échapper ces mots : « Si j'ai livré des documents ! » Le fait est constaté par un rapport du 6 janvier 1895 adressé par le général Gonse à son chef momentanément absent, et plus tard le capitaine Lebrun-Renaud a renouvelé lui-même ces déclarations et il en existe un procès-verbal signé.

Pourquoi le gouvernement s'est-il refusé à faire connaître ces documents ? Le premier motif par lui allégué dans la note de l'Agence est qu'il paraissait mettre en doute l'autorité de la chose jugée. C'est plutôt en ce faisant qu'il risque d'encourir pareil reproche. (Applaudissements.)

Le gouvernement est-il donc seul à ignorer que l'on discute ailleurs l'autorité de la chose jugée, et les journaux n'ont-ils pas reproduit une lettre de M. Bernard-Lazare démentant l'existence du rapport Lebrun-Renaud ?

Le gouvernement n'a-t-il pas lui-même laissé engager un procès qui met bien en cause l'autorité de la chose jugée ? (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le second motif mis en avant dans la note de l'Agence Havas serait celui qui a nécessité le prononcé du huis-clos. Les deux motifs auxquels la note fait ainsi allusion ne changent nullement la question de savoir si Dreyfus a fait des aveux et s'il y a d'ailleurs dans ces documents des passages que les convenances internationales ne permettraient pas de faire connaître, nul ne demandera au gouvernement de publier ces passages. (Très bien ! à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche. Mouvements divers.)

En fait, il a eu une contradiction singulière entre les paroles et les actes du gouvernement : les paroles disent oui, les actes disent non ! Ce qui inquiète les bons citoyens, c'est cette attitude étrange et embarrassée. C'est ainsi que le gouvernement a laissé bouleverser le pays par le choc des passions contraires.

L'orateur rappelle les premiers mots prononcés dans cette affaire par le gouvernement et cette parole ambiguë : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus ». Aujourd'hui il laisse poursuivre la campagne par ceux qui veulent la révision.

Quelles garanties la Chambre si le ministre se refuse à dire la parole libératrice qui ferait l'apaisement, qu'il n'y a pas encore quelque chose que l'on sait et que l'on ne dit pas. Il faut que le gouvernement s'explique et sorte d'un silence

que le pays ne comprendrait pas (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche.)

RÉPONSE DE M. MÉLINE

M. Méline. — Je ne puis apporter la déclaration du capitaine Lebrun. Le rapport existe. (Applaudissements prolongés à gauche.) La note Havas l'avait dit d'une façon suffisamment claire ; nous n'avons pas cru devoir publier le rapport parce que nous estimions qu'une discussion parlementaire changerait le caractère judiciaire de l'affaire. (Applaudissements au centre.)

Dès le premier jour le gouvernement a déclaré que cette affaire était d'ordre judiciaire et qu'elle devait rester d'ordre judiciaire.

Si la déclaration était lue à la tribune, la Chambre ouvrirait la discussion sur la révision du procès ce qu'elle ne peut faire ; ce serait laisser croire que sans cette pièce le jugement est sans valeur. (Applaudissements.)

Or, le jugement se suffit à lui-même. (Applaudissements.) Il est la vérité légale, personne n'a le droit de le discuter ; les seuls qui en auraient le droit seraient les juges chargés de la révision et personne ne les a consultés ; en dehors, tout le monde doit s'incliner devant la décision des juges.

Une autre cause pour laquelle la publication n'est pas possible est celle qui a motivé le huis-clos. Je reconnais cependant que cette raison n'a rien d'excessivement grave ; mais l'habitude est de juger une affaire d'espionnage à huis-clos. (Applaudissements.) Les nations ne doivent pas divulguer le secret des renseignements.

J'en ai fini avec la question, mais non avec les fonds du discours de M. Cavaignac. (Applaudissements au centre et sur divers bancs.)

M. Cavaignac condamne la campagne menée depuis deux mois dans cette affaire contre l'autorité de la chose jugée, le gouvernement l'a condamnée plus que lui, car il a soutenu plus que personne. (Très bien ! Très bien !) Elle est absolument inexorable ; elle pouvait s'expliquer peut-être aux premiers jours, mais dès que la justice a été saisie, dès que les défenseurs de Dreyfus ont choisi leurs juges par une dénomination en règle, le silence devait se faire.

Au lieu de cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

Après cela, l'action a été menée parallèlement dans la presse et on a commencé à attaquer les chefs militaires : on pouvait au moins espérer qu'on s'inclinerait après que les juges auraient prononcé ; il s'est trouvé que le jugement a été le point de départ d'une campagne plus violente encore : c'est au lendemain de ce jugement qu'est parue cette lettre où un écrivain de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Vifs applaudissements.)

M. Brisson. — J'adjure la Chambre de donner l'exemple du calme et de la modération au moment où les rues sont troublées par des manifestations. (Applaudissements.)

M. Méline. — Nous n'avons pas voulu nous prêter à l'illégalité ; nous n'avons pas voulu qu'on introduit un procès en révision ; le scandale retombera sur la tête de ceux qui l'ont fait. (Applaudissements au centre et à droite.) Quant aux troubles dans la rue nous saurons y mettre fin ; nous saurons rétablir l'ordre.

M. Chauvin. — C'est votre attitude qui provoque les manifestations !

M. Méline. — Vos journaux l'appellent la révolution.

Le gouvernement prévient l'honorable Jaurès en particulier que la décomposition bourgeoise n'est pas assez avancée pour qu'il suffise à 20.000 hommes armés de faire la révolution ; les attaques de M. Jaurès ont causé une grande satisfaction aux ennemis de la France, c'est par ces moyens qu'on prépare une nouvelle édition de la débacle. (Tumulte à l'extrême-gauche.)

M. Jaurès se lève et veut protester ; la droite et le centre le conspuent.

M. Jules Guesde. — Vous n'empêchez pas notre voix d'être entendue par le pays, misérables !

M. Jules Guesde est rappelé à l'ordre.

M. Gérault-Richard. — Vive la Commune !

M. Gérault-Richard est rappelé à l'ordre. Les cris les plus divers, les insultes les plus bigarrées partent des bancs de l'extrême-gauche. Les rappels à l'ordre pleuvent ; il devient impossible de les compter.

Le silence se rétablit peu à peu et M. Méline continue :

M. Méline. — Nous avons trouvé sur notre route une affaire engagée.

M. Cavaignac a négligé de faire connaître le secret par lequel on peut dénouer ce nœud gordien ; quant au gouvernement, il a déclaré qu'il était ses intentions. Jamais le gouvernement n'a trouvé une situation plus délicate ; il l'a abordée loyalement, il a tout fait pour provoquer l'apaisement et fait tout encore pour conjurer la crise. Quand un gouvernement est dans cette situation, c'est un devoir de serrer les rangs autour de lui. (Applaudissements.)

Ce n'est pas sa situation ministérielle que le gouvernement défend, mais les intérêts personnels du pays et le bon renom de la France. (Vifs applaudissements.) Mais il a besoin que le pays sache que la Chambre est derrière lui et qu'il a sa confiance. (Applaudissements répétés.)

Une double salve d'applaudissements éclate sur les bancs du centre, de la droite et même de la gauche, qui semble très impressionnée par le discours.

Une foule de députés se précipitent vers le président du conseil qu'ils félicitent. Une grande animation règne dans toute la Chambre.

RETRAIT DE L'INTERPELLATION

M. Cavaignac. — Je ne voudrais pas que le président du conseil, la Chambre et le pays croient que j'ai parlé en homme de parti. Le résultat moral que je pourrais atteindre, puisque mon interpellation a amené sur la bouche du président du conseil les déclarations importantes que vous venez d'entendre.

En conséquence, je retire mon interpellation. (Applaudissements répétés à droite, au centre et à gauche. Hues à l'extrême-gauche.)

REPRISE DE L'INTERPELLATION

L'extrême-gauche que ce retrait d'interpellation surprend un moment, se reconcentre rapidement ; des colloques très animés ont lieu.

M. Cavaignac, qui descend de la tribune, est très entouré par ses amis qui le félicitent de la solution du débat.

Les socialistes font le poing à M. Cavaignac qu'ils traitent de « lâche ! »

M. Jaurès est désigné par ses collègues pour reprendre l'interpellation ; il se dirige vers la tribune.

DISCOURS DE M. JAURÈS

M. Jaurès. — Au nom d'un grand nombre de mes collègues, je déclare reprendre l'interpellation que déserte M. Cavaignac ; il me paraît impossible que le débat n'aboutisse pas à une sanction (Très bien à l'extrême-gauche.)

Il faut se féliciter des conditions nouvelles dans lesquelles l'interpellation va se continuer. La diversion que le président du conseil a tentée contre mes amis était inutile, car il n'avait pas besoin de cela pour grouper derrière lui les amis de M. de Mun.

M. de Mun. — Je n'ai jamais demandé la publication d'un rapport ou d'une pièce quelconque du procès.

M. Jaurès. — Alors pourquoi M. de Mun n'a-t-il pas associé son vote à celui de ses collègues qui demandaient l'ajournement de l'interpellation. M. de Mun et ses amis ont avant tout le souci de sauver le gouvernement. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Ceux qui préparent les débâcles ne sont pas ceux qui signalent à temps les fautes.

La débacle, elle était dans les généraux de cour protégés par l'Empire comme elle est dans les généraux de jéuiterie protégés par la République. (Applaudissements sur divers bancs, bruit.)

Le président. — Si l'orateur emploie un pareil langage, je serais obligé de le réprimer.

M. Jaurès. — J'ai le droit de demander à mes adversaires de ne pas troubler l'expression de ma pensée par leurs interruptions ; la diversion tentée contre moi était inutile. En dénonçant ceux qui ont ouvert la campagne, le président du conseil dénonçait une partie de sa majorité, et lorsqu'il dénonçait ceux qui déchaînent les passions religieuses, il dénonçait l'autre moitié de sa majorité. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

C'est pour ceux qui soutiennent le gouvernement que ce cri de « Mort aux juifs ! » a été prononcé dans la rue. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Nous assistons au commencement d'une Commune cléricale ; la République meurt des équivoques, des mensonges et des lâchetés ; il y a mensonge dans les mesures incomplètes prises contre Zola. (Applaudissements à gauche.) En vertu de quel principe avez-vous fait un choix entre les accusateurs ?

Violentes scènes de désordre

M. BRISSON QUITTE LA SALLE

M. de Bernis (le poing tendu vers M. Jaurès). — Vous êtes l'avocat du syndicat !

M. Jaurès (de la tribune). — Vous êtes un misérable et un lâche !

M. de Bernis se précipite, mais M. Gérault-Richard le frappe du poing ; MM. Coutant et Chauvière s'élancent à leur tour ; la mêlée devient presque générale à droite.

M. Brisson se couvre et quitte la salle ; les coups continuent à pleuvoir ; une mêlée terrible s'engage entre les membres de la droite et les socialistes qui siègent sur les mêmes bancs.

On voit les poings se lever et s'abattre ; M. Toussaint est surtout violemment frappé ; les huissiers, bousculés, ne peuvent parvenir à séparer les combattants.

M. Jaurès, très calme, resté à la tribune, les bras croisés il regarde du côté de l'extrême-gauche. M. de Bernis escalade alors les degrés sans être aperçu par M. Jaurès et le frappe à la tête. M. Jaurès se retourne et veut riposter, mais le colonel Sever repousse M. de Bernis et empêche M. Jaurès de se jeter dans la

Après l'agression dont il a été victime M. Jaurès protesta au milieu du tumulte. Les députés de l'extrême-gauche en ce moment dans l'hémicycle lui font une ovation bienôt l'ordre est donné d'évacuer les tribunes, la presse est invitée à se retirer.

Avant de quitter la salle, quelques journaux des départements manifestent en faveur de Jaurès aux cris de : « Bravo ! Vive Jaurès ! »

LES VOIES DE FAITS.

REPRENDRA-T-ON LA SÉANCE ?
Les voies de fait échangées en séance constituent un délit, mais comme ce délit a été commis dans l'enceinte législative, il n'appartient qu'au président de la Chambre à saisir le procureur général de l'affaire pour le cas où l'on jugerait que des poursuites doivent avoir lieu.

Le bureau de la Chambre réuni en ce moment délibère à ce sujet et également sur le point de savoir si la surexcitation des esprits, il convient de reprendre la séance d'aujourd'hui.

Au moment où la rixe engagée dans la salle des séances après le départ du président allait s'aggraver on a vu apparaître dans les couloirs intérieurs à deux pas de la salle des séances une compagnie de soldats, mais sur les protestations d'un certain nombre de députés ces soldats ont été renvoyés à leur poste.

Dans les couloirs on discute avec animation sur le point de savoir qui a donné l'ordre à la troupe d'intervenir, il est question de porter l'affaire à la tribune.

NOUVELLE ALTERCATION

Une nouvelle altercation des plus violentes a eu lieu dans la salle Casimir-Perier.

M. de Bernis était assis à une table, à côté du colonel, commandant militaire du Palais, qui s'efforçait de le calmer. M. Deville, s'approchant du député du Gard, lui cria à plusieurs reprises : « Misérable ! Misérable ! » Puis saisissant un encrier, il le lança sur M. de Bernis.

Grâce à l'intervention des députés témoins de cette scène, qui s'interposèrent, une bagarre fut évitée.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU Suspendue

La délibération du bureau de la Chambre vient d'être suspendue. Elle ne sera reprise qu'à 5 heures. Les membres du bureau avant de décider si la séance de la Chambre doit continuer aujourd'hui veulent se rendre compte si l'état des esprits permet de s'engager sans crainte de nouvelles troubles.

C'est, paraît-il, sur l'ordre des questeurs que les soldats ont pénétré dans la salle des séances pour empêcher de continuer la séance, mais ils n'ont pas eu à intervenir et on les a fait partir presque aussitôt après leur arrivée.

UN RÉCIT DE LA BAGARRE

M. Gérault-Richard raconte ainsi dans la bagarre la scène qui a provoqué la bagarre.

Dans une séance précédente, dit-il, M. de Bernis s'était permis de s'écarter en s'adressant aux socialistes : « Vous parlez et agissez comme si vous étiez les agents du syndicat », ce propos ne fut pas relevé, mais aujourd'hui il y a eu récidive de la part de M. de Bernis ; je ne pouvais pas tolérer les paroles qu'il venait d'adresser à M. Jaurès et qui nous venaient tous.

À peine venait-il de les proférer que je me dirigeais vers lui, et le regardant en face, je lui dis deux ou trois fois : « Vous êtes un gredin ! »

Comme il ne répondait pas, je le frappai ; je fus alors saisi par des huissiers et des collègues qui cherchèrent à m'entraîner hors de la salle des séances. Sorti par la porte de droite, je rentrai par la porte de gauche, et je pus alors voir M. de Bernis escalader la tribune et frapper M. Jaurès qui lui tournait le dos. C'est à ce moment que la bagarre devint générale et que je fus emporté par la tourmente.

M. Jaurès a prié ses amis Millerand et Viviani de se tenir à sa disposition pour le cas où M. de Bernis croirait devoir lui envoyer ses témoins.

DÉTAILS RÉTROSPECTIFS

Un peu de calme paraît renaitre dans les esprits qui pourtant sont encore très montés. Dans les couloirs chaque député raconte à sa façon les incidents isolés qui, grâce à la bagarre générale ont pu passer inaperçus.

C'est ainsi que M. Antide Boyer dit qu'à l'extrême-gauche une altercation des plus violentes s'est produite entre M. Cluseret et les socialistes.

Comme M. Cluseret interrompait continuellement M. Jaurès, les socialistes lui ont lancé une bordée d'insultes, parmi lesquelles on a pu distinguer les suivantes : « Vous avez trahi tous vos amis, toutes les causes, tous les partis ! »

M. Chauvière s'est même écrié : « Il nous em...bête ce vieux-là ! Mais qui lui fait cette gaffe, il se taira ! »

Dans un autre groupe, M. Viviani affirme que les socialistes n'ont pas été saisis à frapper sur M. de Bernis, et que pas mal de membres du centre ont également cogné montrant ainsi qu'ils réprouvaient l'agression de M. de Bernis.

Les députés ne peuvent plus entrer dans la salle des séances : des huissiers gardent toutes les portes et empêchent les députés de pénétrer.

Le comte d'Hugues qui assistait à l'altercation qui s'est produite hors la salle des séances entre MM. de Bernis et Gabriel Deville, s'est précipité sur ce dernier après qu'il eut lancé un encrier dans la direction de M. de Bernis ; il l'a saisi à la gorge et tous les deux ont roulé sur un canapé. M. Etienne qui est doué d'une force peu commune a pu séparer les combattants non sans recevoir quelques horions. L'encrier en se répandant a éclaboussé tout le monde. M. de Bernis dont une partie de la tête a été noircie.

On dit que M. de Bernis a reçu quelques contusions dont la trace serait visible sur son visage.

LE CALME SE RÉTABLIT

A cette heure, un calme relatif paraît s'établir ; l'animation est toujours grande dans les couloirs, mais on n'y constate plus de discussions violentes. On commente les divers incidents de la séance de part et d'autre ; à l'exception de quelques énumérations, on semble profondément désolé du triste spectacle que la Chambre vient de donner.

Devant le Palais-Bourbon une foule considérable stationne et commente les incidents de la séance que les personnes qui étaient dans les tribunes racontent avec complaisance aux curieux.

MM. Millerand et Viviani disent dans les couloirs que si M. de Bernis constitue des témoins, ils déclareront à ceux-ci, sous leur responsabilité, que M. Jaurès n'a pas à se battre avec M. de Bernis ; ils agréeront cette déclaration de paroles plus que aures à l'adresse de M. de Bernis.

L'AVIS DES GROUPES PARLEMENTAIRES

Sur la demande du président de la Chambre les groupes parlementaires se

sont réunis pour donner leur avis sur le point de savoir s'il convenait de reprendre la séance aujourd'hui ; la gauche radicale et l'extrême-gauche ont délibéré en commun et se sont prononcées pour la reprise, à condition qu'on se bornerait à renvoyer la suite de l'interpellation à huitaine et à reprendre lundi la discussion du budget, pour ramener l'apaisement.

MM. Dujardin-Beaumetz et Goblet, présidents des deux groupes, viennent de se rendre chez M. Brisson pour lui faire part de cette décision.

Les républicains de gouvernement ont été d'avis que pour couper court le plus promptement possible à l'agitation il fallait achever le soir même la discussion de l'interpellation et la clore par un ordre du jour motivé, par crainte qu'en laissant l'affaire en suspens il n'y ait une répercussion demain.

Le groupe a délégué MM. Marty et Delombre pour transmettre cet avis à M. Brisson.

LE RÉCIT DE M. DE BERNIS

A 6 heures, M. de Bernis est venu dans la salle des Pas-Perdus. Il a déclaré qu'il avait dû se laver à grande eau pour enlever les taches d'encre qui couvraient sa figure et a ensuite raconté en ces termes l'incident qui a provoqué tout le tumulte : « J'ai dit textuellement ce que M. Jaurès, ainsi qu'en témoigne le procès verbal officiel de la séance : « Vous êtes sans doute l'avocat du syndicat. » Vous avez tous entendu l'insulte qui m'a alors été adressée par M. Jaurès.

Au même moment M. Gérault-Richard se précipitait sur moi à l'improvvisé et me frappait. Plusieurs de mes collègues m'ont entouré et m'ont empêché de répondre à cette agression.

Quelques instants après ayant été lâché par ceux qui me tenaient, exaspéré, aveuglé de colère, j'ai escaladé la tribune et j'ai levé la main sur M. Jaurès sans voir de quel côté il était tourné.

Je suis prêt à accorder à M. Jaurès toutes les réparations qu'il exigera. Mais quant à M. Gérault-Richard il n'a rien à me demander ni moi non plus. Je ne veux rien avoir de commun avec lui.

LE COMTE BADENI A LA CHAMBRE

A six heures, on assure que le comte Badeni, ancien premier ministre autrichien, assiste à la séance.

Cette coïncidence a fait malicieusement dire à quelques députés que le comte Badeni avait pu se convaincre qu'en France, la Chambre n'est pas moins virile que la Chambre autrichienne. D'autres ont dit que les députés français ont voulu par leur attitude rappeler au comte Badeni sa mère-patrie.

RENOI DE LA SÉANCE

M. Brisson, après avoir pris l'avis des groupes, a décidé, sous sa responsabilité, de ne pas rouvrir la séance ce soir par crainte que de nouvelles agitations ne se produisent si la délibération recommençait.

La décision qui a prise le président de lever la séance résulte de l'article 129 du règlement qui prévoit le cas où un délit a été commis dans l'enceinte législative.

Pour ce cas l'article 121 prescrit de lever la séance.

Dans les couloirs on a discuté longtemps parce qu'on interprétait mal le règlement. On croyait qu'il s'agissait de l'article 109 qui a été appliqué autrefois dans maintes circonstances et qui prescrit en cas de tumulte que le président serait impuissant à réprimer, de suspendre la séance sans toutefois lever celle-ci plus tard. Mais tel n'était pas le cas aujourd'hui.

En présence des voies de fait auxquelles se sont livrés certains députés, M. Brisson a usé de l'article 129 et a purement et simplement levé la séance.

C'est après avoir pris avis de tous ses collègues du bureau de la Chambre, avis qui a été unanime, que le président a décidé de ne pas reprendre le soir la délibération.

La Chambre sera convoquée pour lundi par un avis publié au *Journal Officiel* ou par lettres individuelles adressées aux députés ; réglementairement les interpellations ne se discutent que le samedi, la suite des débats d'aujourd'hui semblerait devoir être renvoyée à huitaine, mais lundi à l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, il sera possible à tout député de soulever la question de savoir quand le débat pourra être repris et on dit que M. Jaurès aurait l'intention de demander que l'on achève le jour même la discussion de l'interpellation.

Après la Séance

Le bureau de la Chambre a fini de délibérer à 6 h. 40.

Dans la seconde partie de sa délibération, il s'est occupé des suites judiciaires à donner aux incidents de la séance. Aux termes de l'article 129 du règlement le bureau a décidé d'informer le procureur général qu'un délit a été commis dans les locaux de la Chambre des députés par MM. de Bernis et Gérault-Richard, qui ont exercé des voies de fait.

Si la suite de l'information judiciaire il y a lieu à poursuites, il sera nécessaire, conformément aux précédents, de venir demander à la Chambre la levée de l'immunité parlementaire contre ces deux députés.

L'article 129 du règlement de la Chambre, en vertu duquel le président, d'accord avec le bureau, a décidé de ne pas reprendre la séance ce soir est ainsi conçu :

« Si un délit vient à être commis dans l'enceinte du Palais législatif par un député, toute délibération est suspendue. »

Le président porte le fait à la connaissance de la Chambre séance tenante. Le député est admis à s'expliquer, s'il le demande, sur l'ordre du président il est tenu de quitter la salle des séances et de se rendre dans le local indiqué à l'article 126. En cas de récidive du député ou de tumulte dans la Chambre, le président lève à l'instant séance et le bureau informe le procureur général qu'un délit vient d'être commis dans le palais de la Chambre des députés.

A 6 h. 42, le calme était complètement revenu, la plupart des députés ayant quitté le Palais-Bourbon, non sans avoir exprimé l'espoir que les scènes regrettables d'aujourd'hui ne se reproduiraient plus.

On a rappelé, qu'à différentes reprises, la Chambre a donné un spectacle de scènes violentes, mais que jamais elles n'avaient eu cette gravité.

Ce fut toujours un fait isolé comme celui de Constans qui était ministre de l'Intérieur, souffleta Francis Laur. Mais l'affaire n'eut aucune suite, Constans étant à cette époque sénateur et ne relevant pas du règlement de la Chambre ; d'autre part comme il avait exprimé à la tribune des regrets, l'incident fut clos au point de vue parlementaire.

Il y a eu également le cas Douville-Maillefeu, qui se livra à des voies de fait sur son collègue Sans-Leroy, député de l'Arlège.

La décision prise alors par le bureau de la Chambre à l'égard de Douville-Maillefeu fut identique à celle prise aujourd'hui en ce qui concerne MM. de Bernis et Gérault-Richard.

On assure que les membres du cabinet étaient d'avis que la séance fut reprise et qu'on achèverait ce soir même la discussion de l'interpellation.

LA DÉCLARATION DE LA DROITE
Voici la déclaration que M. de Lanjuinais devait lire à la tribune de la Chambre au nom de la droite :

« Désorientée par la lenteur de la répression qu'elle attend, l'opinion publique s'exaspère et nous assistons depuis des mois au spectacle le plus douloureux qui puisse être infligé à notre patriotisme : un syndicat cosmopolite, sous prétexte de défendre ou de venger un homme justement condamné, fait journellement verser les injures les plus odieuses sur notre armée et semble oublier qu'il y a des lois pour la faire respecter, et que de cela finisse. Nous venons ici protester contre un tel scandale et déclarer hautement notre opinion sur cette affaire. »

La déclaration passe assez longuement en revue les phases diverses de l'affaire Dreyfus, la condamnation du traître et l'acquiescement du commandant Esterhazy. Il y a chose jugée, deux fois jugée et bien jugée.

La déclaration se termine ainsi : « Voyez à côté de nous si les monarchies voisines se laissent aisément déborder, si elles ne trouvent pas dans la royauté même de leurs institutions le moyen de faire respecter l'honneur et l'existence même de l'armée. »

D'ailleurs aujourd'hui il ne s'agit plus seulement du procès Dreyfus. Une campagne révolutionnaire est commencée. On ne se contente plus d'outrager les chefs de notre armée, on adresse aux soldats des appels directs à l'indiscipline et à la révolte.

« Aussi nous comprenons à merveille le cri d'indignation et de douleur patriotique qui, dès le début de cette affaire s'échappait d'un cœur vraiment français et passait par dessus nos frontières pour venir jusqu'à nous. »

Après la lecture de cette déclaration, M. de Lanjuinais devait déposer, au nom de la droite, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à assurer le respect de la chose jugée, à réprimer sans hésitation toutes les attaques dirigées contre l'armée et l'exaltation à l'indiscipline, quels qu'en soient les auteurs. »

Or, on a vu que les députés de la droite, en votant la déclaration, ont en fait voté l'ordre du jour suivant :

LE SYNDICAT DREYFUS

Les experts et Zola

L'expert Belhomme, interviewé par l'*Écho de Paris*, a confirmé son intention de poursuivre Zola dont la lettre est de nature à lui causer de graves préjudices. Il proteste contre cette lettre.

« C'est de la démenche, dit-il, Zola ne connaît pas nos rapports ; il ignore comment nous avons procédé pour arriver à former notre conviction et il nous accuse de fraude. C'est bouffon. »

« Alors en votre âme et conscience, demande notre confrère, il est absolument certain que le bordereau n'est pas de la main d'Esterhazy, que la fameuse lettre... »

« Mais, monsieur, c'est épatant de vérité. Il n'est pas de la main du commandant, cela, voyez-vous, ne peut être discuté. Seulement, il faut pour se prononcer comme je le fais, avoir en main la pièce originale et procéder à toutes les comparaisons nécessaires. »

M. Belhomme a donné des détails sur le procédé qu'il a employé.

« Eh bien ! dit-il, nous avons fait photographier ainsi non-seulement le bordereau, mais des pages entières d'Esterhazy. Sur ces épreuves, la similitude des ressemblances obtenue dans le *Figaro* et le *Séjour*, qui ont employé les mêmes procédés, disparaissent et on voit que le bordereau n'est pas d'une écriture spontanée. »

« Il y a des surcharges nombreuses, des reprises, des mots décalqués même, car si on les juxtapose ils s'identifient parfaitement. Or, je défie n'importe qui de tracer deux lettres, et à plus forte raison deux mots entiers avec des caractères absolument identiques. »

Les All-mondains et les huis clos

Le *Journal de Commerce* publie sur la question du huis clos ces intéressantes réflexions :

En avons-nous assez vu de déclarations contre les huis clos des conseils de guerre en matière de trahison, dans la *Gazette de Cologne*, dans celle de *Frankfort* et dans le *Post* de Strasbourg ? A en croire ces corporeux du nationalisme-libéral et du parti progressiste, la France ne retrouvera de calme que lorsque toutes les petites malpropretés de l'espionnage international auront été largement étalées sous les yeux du public atterré de Paris et de la province, sans compter les curieux amusements d'autres pays.

On n'a rien à entendre toutes ces vertueuses indignations, qu'en Allemagne tous les débats des tribunaux militaires sont publics et que la trahison elle-même se juge à portes ouvertes. Or, il se trouve que précisément le contraire a lieu et que les conseils de guerre jugent à huis clos, même les manquements à la discipline et les bagarres avec les civils.

Sans doute, il est question, en ce moment même, de réformer le code de procédure militaire ; mais on voit combien le projet de loi, portant et modifiant le gouvernement, l'ordre d'adversaires déterminés parmi ceux-là même qui voudraient un scandale à ciel ouvert à Paris.

La nouvelle lettre de Zola
Paris. — Le *Journal dreyfusard* de Clémenceau, l'*Aurore*, renferme une nouvelle lettre du vénérable Zola au général Billot, ministre de la guerre.

Zola rappelle les accusations qu'il a formulées déjà contre le commandant du Paty de Clam, les généraux Mercier, Billot, Boisdeffre, Gonse, Pellieux, le commandant Ravary et les trois experts Belhomme, Varinard et Couard et contre les bureaux de la guerre, accusés dans les lettres, dit-il, d'un péché ni par manque de précision, ni par défaut de clarté.

Il s'étonne qu'après cinq jours de méditations, de consultations et d'hésitations, le ministre se précipite dans la réculade et n'ose pas le poursuivre sur ces différents points.

Après avoir renouvelé d'une façon non moins odieuse que la première, les ignobles accusations que ce déserteur italien osa jeter contre notre patrie et notre armée, il termine en ces termes :

J'ai dit ces choses, et je les maintiens. Est-il vraiment possible que vous n'acceptiez pas la discussion sur des accusations aussi nettement formulées, sans motifs graves pour l'accusateur que pour les accusés ?

Je croyais trouver devant moi le colonel du Paty de Clam, M. le général Mercier, M. le général de Boisdeffre et M. le général Gonse, M. le général de Pellieux et M. le commandant Ravary, avec les trois experts en écritures.

J'ai attaqué loyalement, sous le regard de tous, on ose me répondre que par les outrages des journaux s'inspirent et que par les confidences des bandes que les cercles catholiques lâchent dans la rue.

Je prends acte de cette obstinée volonté de ténacité, mais je vous avertis, en toute loyauté, qu'elle ne vous servira de rien.

Pourquoi vous n'avez pas osé relever toutes ces accusations, je ne vous le cache pas. Redoutant le débat dans la lumière, vous avez recouru, pour vous sauver, à des moyens de procureur. On vous a déçu, dans la loi du 19 juillet 1881, un article 82 qui ne m'empêche pas d'offrir LA PREUVE que DES FAITS « *arabes* » ont existé, comme on les a dit.

Et, maintenant, vous voilà bien tranquille, n'est-ce pas ?

Contre le colonel du Paty de Clam, contre le général Mercier, contre le général de Boisdeffre et le commandant Ravary, contre vos experts et contre vous-même, vous pensez que je ne pourrai pas faire la preuve.

Eh bien ! vous vous trompez, je vous en avertis d'avance : on vous a mal conseillé. On avait songé d'abord à me traduire en police correctionnelle, et l'on n'a point osé, car la Cour de cassation aurait culbuté toute la procédure.

Ensuite, on a eu la pensée de traîner les choses en longueur par une instruction ; mais on a craint de donner ainsi un nouveau développement à l'affaire et d'accueillir contre vous une masse écrasante de témoignages méthodiquement enregistrés.

